



## problème de paiement des salaires

Par **ALF19**, le **18/11/2008** à **15:35**

Le 22 décembre 2007 j'ai eu un AVP reconnu en AT le 30 juillet 2008 en commission de recours amiable, malgré les dires contraires de mon employeur.

J'ai été arrêté du 22 décembre 2007 au 15 octobre 2008 et je suis déclaré inapte à mon poste depuis le 14 novembre 2008 par la médecine du travail.

Mon employeur dit me maintenir mon salaire or depuis le 22 décembre mon salaire fluctue ne dépassant certains mois pas plus de 50% de mon salaire brut.

Mes IJ sont versées au titre de la maladie puisque mon employeur n'a pas remis à ce jour l'attestation de salaire pour accident du travail dûment rempli à la CPAM et ma complémentaire a bloqué ses versements du fait de la reconnaissance en AT et de son incapacité d'évaluer le montant qu'elle doit verser.

Il faut noter qu'il y a subrogation et que d'après mes collègues dans le cas de longue maladie ou de grossesse ils n'ont jamais eu de souci concernant le versement de leur salaire.

la convention est celle de la métallurgie, quelles sont les solutions pour me faire payer et calculer combien mon employeur me doit? merci de vos réponses